

REUNION du 9 octobre 2025 PV N.3

PRESIDENT: M Bernard COUDERT

PRESENTS: MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) - ROUX Nicolas

- THARAUD Gérard - TWARDOWSKI Georges

EXCUSE: M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du

District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de

L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES

Il est de la responsabilité du district de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés d'au moins 5 ans doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.

CATEGORIE U13

Journée du 04/10/25 :



Match Limoges Avenir Foot 1 - Gj Ef Pays Nexon 1 D2 Poule C du 04.10.2025

La Commission constate que la Feuille de match est non informatisée. Amende de 20€ au LAF 1 pour feuille de match non conforme.

Match Limoges Avenir Foot 2 - Ent.Landouge-Aurence 1D3 Poule B du 04.10.2025

La Commission constate que la Feuille de match est non informatisée. Amende de 20€ au LAF 2 pour feuille de match non conforme.

Match Ent. Sereilhac Fcco 2 - Feuillardiers Us 1 D3 Poule B du 04.10.2025

La Commission constate que la Feuille de match est non informatisée. Amende de 20€ à l'entente Séreilhac/FCCO pour feuille de match non conforme.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat. Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

- Journée du 04/10/25
- U11 D3 C Plateau 4.

La Commission constate le forfait de US Feuillardiers. Amende de 30€ au club de US FEUILLARDIERS pour son forfait.

- U11 D1 Plateau 4.

Absence du retour du compte de rendu de plateau de La Bastide (La commission se réserve le droit de mettre une amende pour non-retour de plateau)

 RAPPEL: La commission vous rappelle que lors d'une impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.
Les feuilles de plateau doivent être retournées au District au plus tard le mercredi

BP 1036 87050 Limoges Cedex ou district@foot87.fff.fr

suivant le plateau. 4 rue de La Rochefoucauld



RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE:

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants au plateau afin de ne laisser personne sur la touche.

Maximum d'équipes engagées par club = 3.

U9:

La Commission enregistre l'engagement d'une troisième équipe U9 pour les clubs de Limoges Beaubreuil FC et de FCCO.

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors de l'impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.
- Les clubs doivent respecter les horaires de début de plateau
- Secteur 5 : La Bastide Limoges absence de feuille de licences.
- Secteur 8 : Bien remplir correctement les feuilles de présence.
- Secteur 7 : Vigenal Limoges : Seulement 3 équipes autorisées sur 1 secteur pas 4.
- Secteur 10 : Absence de feuille de licences Limoges Lafarge.
- Secteur 12 : Absence de feuille de licences Aureil/Eyjeaux.

Compte rendu de plateau manquant:

- Secteur 2 : Les Feuillardiers
- Secteur 13 : Aurence/Roussillon

Rappel aux clubs:

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire, mixte.



- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licences (nom et numéro).
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm).
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
- -Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U7:

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors de l'impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.
- Secteur 3 : Verneuil sur vienne : Respecter les 3 équipes autorisées sur un secteur
- Secteur 5 : Absence de feuille de licences Occitane.
- Secteur 6 : Absence de feuille de licences Aureil/Eyjeaux.
- Secteur 7 : Absence de feuille de licences ASPPT Limoges et US Condat sur Vienne.
- Secteur 10 : Absence de feuille de licences Rilhac-Rancon.
- Secteur 11 : Absence de feuille de licences Rilhac-Rancon.
- Secteur 12 : Absence de feuille de licences Ambazac.

Merci de remplir correctement et entièrement les feuilles de présence.

Compte rendu de plateau manquant :

- Secteur 4: GJEFP Nexon

Rappel aux clubs:

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance.
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau.
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée.
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm).
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m.



Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

<u>U9/U7:</u>

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, <u>au plus tard le mercredi suivant le plateau</u>, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : U7 et U9 en remplissant le compte rendu.

Pour la Commission Foot Animation, Le Président de la Commission,

Christine DELEBECQUE Bernard COUDERT